

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion

1. Le Compte de Gestion

Le Compte de Gestion est établi par le comptable des Finances Publiques, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

Le Compte de Gestion de l'année N doit être transmis au Conseil Municipal au plus tard le 1er juin de l'année N+1.

Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire.

Il doit concorder avec le Compte Administratif.

2. Le Compte Administratif

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice N-1. Il est obligatoire et peut être consulté sur simple demande au guichet unique de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il rapproche les prévisions (autorisations) inscrites au budget (Budget primitif + Décisions Budgétaires Modificatives) des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente donc les résultats comptables de l'exercice et doit être soumis par le Maire au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par vote, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité par délibération prise par le Conseil Municipal suivant le vote du Compte Administratif.

Les grands principes budgétaires qui régissent le Compte Administratif

Comme le Budget Primitif, le Compte Administratif est régi par les principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité et d'équilibre.

Déroulement de la séance au cours de laquelle le Compte Administratif est présenté

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du Compte Administratif qu'il soumet au vote.

Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre Compte Administratif.

L'article L 1612-12 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Compte Administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas délogée contre son adoption. Cette disposition vise à éviter tout blocage dans le cas d'un partage des voix au sein du Conseil Municipal en raison de l'absence du Maire lors du vote du Compte Administratif.

Le Compte Administratif doit impérativement être transmis au plus tard le 15 juillet au représentant de l'Etat (contrôle de la légalité) avec :

- La délibération en constatant l'adoption ;
- Le compte de gestion ;
- L'état des restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes) ;
- La délibération d'affectation du résultat.

LE CONTEXTE 2021

L'année 2021 a vu la reprise des investissements pour la commune, grâce en partie aux subventions demandées et accordées et à la mobilisation de fonds propres. A part les travaux de sécurisation et de rénovation de l'église Saint Barthélemy repoussés principalement en raison des contraintes organisationnelles, les travaux prévus ont tous été réalisés.

Outre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans le contexte sanitaire que l'on sait, la municipalité s'est investie pour augmenter les ressources (révision des baux, tarification des occupations du domaine public, vente de chablis...). Si les loyers afférents au domaine skiable de La Mongie n'ont pu être encaissés en 2021 (report de la recette en 2022) la vente d'une parcelle à TDF a permis d'en compenser les effets.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement

Recettes	Montant prévu	Réalisé	2020 (pour mémoire)
013 Atténuation des charges	3 000,00	5 444,24	6 478,46
70 Produits services, domaine et ventes div	108 095,00	68 049,86	100 288,31
73 Impôts et taxes	93 291,00	97 349,17	92 570,39
74 Dotations et participations	71 395,00	82 858,41	80 254,76
75 Autres produits	17 710,00	17 141,49	17 708,48
76 Produits financiers	4,00	3,11	3,74
77 Produits exceptionnels	11 900,00	57 490,08	2 234,83
Total des recettes réelles de fonctionnement	305 395,00	328 336,36	299 538,97

L'augmentation constatée entre les exercices budgétaires 2020 et 2021 est principalement due aux ventes de bois, à la vente d'une parcelle à TDF ainsi qu'à une dotation exceptionnelle de l'état liée à la crise COVID. Rappel : le loyer de La Mongie est attendu en 2022.

Il convient de rappeler la baisse constante de la dotation forfaitaire, passée de 54 847 € en 2016 à 46 659 € en 2021.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent :

les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achat de consommables, entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel municipal, des espaces publics, les consommations diverses (fluides, fournitures, ...) ainsi que les assurances, les charges de personnel, les subventions versées aux associations, les versements à l'intercommunalité.

Dépenses	Montant prévu	Réalisé	2020 (pour mémoire)
011 Charges générales	115 323,00	90 819,97	89 663,45
012 Charges de personnel	146 820,00	146 660,97	138 928,01
014 Atténuation de produits	4 010,00	3 667,32	4009,30
65 Autres charges	21 105,00	16 313,34	21 624,02
66 Charges financières	2 839,00	2 838,06	3 586,46
67 Charges exceptionnelles	300,00	205,33	59,70
022 Dépenses imprévues	858,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	291 897,00	261 146,99	257 870,94

Les efforts menés par notre commune pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement sont fragilisés par les conséquences de la crise sanitaire, notamment **les surcoûts induits** par la mise en place du protocole sanitaire à l'école et par les remplacements de personnel.

Ils ont néanmoins permis de réaliser de nombreux travaux d'entretien ou de rénovation des bâtiments et espaces publics de la commune, effectués en grande partie par le personnel communal.

A noter que la quasi totalité des associations du village n'a pas sollicité de subvention en raison de la réduction des activités liée à la pandémie.

La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses :

toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création et des emprunts contractés.

En recettes :

deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau routier ou d'éclairage public...).

Les recettes d'investissement

Recettes	Montant prévu	Réalisé	2020 (pour mémoire)
13 Subventions d'investissement	64 342,00	23 700,00	2 695,81
10 Apports, dotations, réserves	2 415,00	2 697,54	2 068,38
1068 Excédents de fonct. capitalisés	28 322,40	28 322,40	28 277,44
138 Autres subvent° invest. non transf	4 760,00		
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00		
Total des recettes réelles d'investissement	86 897,40	54 719,94	33 041,63

Les subventions d'investissement perçues en 2021 correspondent aux subventions versées par le département et l'état pour les travaux de voirie et de sécurisation (hors travaux de l'église prévus en 2021 mais réalisés en 2022). Les autres subventions du chapitre 138 correspondent aux investissements réalisés pour l'école, dans le cadre du plan de relance numérique, qui seront versées en 2022. Les apports, dotations et réserves correspondent au versement de la taxe d'aménagement et du FCTVA. Les produits des cessions d'immobilisations, comptabilisés en recette de fonctionnement font l'objet d'une opération d'ordre de transfert entre sections.

Les dépenses d'investissement

Dépenses	Montant prévu	Réalisé	2020 (pour mémoire)
20 Immobilisations incorporelles	6 564,00	6 096,00	
204 Subventions d'équipement versées	1 000,00	1 000,00	
21 Immobilisations corporelles	77 547,00	73 003,63	12 064,33
23 Immobilisations en cours	98 829,45	696,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	25 524,00	24 123,56	23 375,16
Total des dépenses réelles d'investissement	209 464,45	104 919,19	35 439,49

Outre le remboursement des emprunts, les dépenses d'investissement réalisées en 2021 concernent :

- La première tranche des travaux de voirie (chemin Toy Berrut et chemin du Tailh) ;
- La sécurisation du chemin de Bardenne ;
- La sécurisation de la réserve incendie (chemin Era Haranca).

et les acquisitions suivantes :

- portables, vidéo-projecteurs et PC pour l'école ;
- remplacement des PC de la mairie ;

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Compte tenu des reports de l'année 2020, le Compte Administratif pour l'exercice 2021 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 87 965,36 € et fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 27 043,19 €.

Après résorption du déficit d'investissement, le supplément disponible en recette de fonctionnement s'établit à 60 922,17 €.

Il appartient donc au Conseil Municipal d'affecter au budget le résultat suivant :

Affectation à la section d'investissement :

- En dépense au compte 001 pour 26 248,19 €
- En recette au compte 1068 pour 27 043,19 €.
- Reste à réaliser à inscrire en investissement dépenses : 8 854,00 €
- Reste à réaliser à inscrire en investissement recettes : 8 059,00 €

Affectation à la section de fonctionnement :

- En recette au compte 002 pour 60 922,17 €.

EVOLUTION DE LA DETTE

Trois emprunts (contractés en 2005, 2010 et 2012) restent à couvrir pour un montant initial cumulé de 310 000 €. Le capital restant dû au 31/12/2020 s'élève à 67 524,24 €.

ANNEE	PRETS	CAPITAL DU	CAPITAL REMB	INTERETS	ECHEANCE	TOTAL
2022	CA 2012	11 532,41 €	11 532,41 €	382,88 €	11 915,29 €	26 961,61 €
	CA 2005	37 399,47 €	8 912,82 €	1 196,78 €	10 109,60 €	
	BPO 2010	18 592,36 €	4 450,73 €	485,99 €	4 936,72 €	
2023	CA 2012				0,00 €	15 046,32 €
	CA 2005	28 486,65 €	9 198,03 €	911,57 €	10 109,60 €	
	BPO 2010	14 141,63 €	4 579,85 €	356,87 €	4 936,72 €	
2024	CA 2012				0,00 €	15 046,32 €
	CA 2005	19 288,62 €	9 492,36 €	617,24 €	10 109,60 €	
	BPO 2010	9 561,78 €	4 712,71 €	224,01 €	4 936,72 €	
2025	CA 2012				0,00 €	15 046,46 €
	CA 2005	9 796,26 €	9 796,26 €	313,48 €	10 109,74 €	
	BPO 2010	4 849,07 €	4 849,07 €	87,65 €	4 936,72 €	

CONCLUSION

Notre commune s'efforce de maîtriser quotidiennement toutes ses dépenses afin d'investir dans un projet de vie pour le village. En 2022, ce projet sera élaboré avec l'assistance des services du département.

Continuer de remettre en état notre réseau routier, réaliser la nécessaire transition énergétique de nos bâtiments, sécuriser la circulation routière et rénover le centre bourg pour en faire le « cœur » de vie en commun à Cieutat, voilà ce qui sera au centre de ce projet.